

Commission du 25 avril 2018

Rapport d'analyse et d'attribution

Résidence Calmette à CAEN
Construction d'un habitat participatif de 17 logements collectifs (accession et PSLA)

I - Procédure

Date(s) d'envoi à la publication (*Publicité et DCE dématérialisés*) : 16 février 2018

Organe(s) de publication(s) : Ouest France, profil acheteur du site Caen la mer habitat

Si délai d'urgence (*Motifs*) :

A. Analyse des offres

Date limite de réception des offres : 29 mars 2018 à 12h30

Nombre de retrait de DCE : 72

Nombre d'offres reçues dans le délai : 13

Nombre d'offres reçues Hors délai : 0

- Critères d'analyse fixés au règlement de la consultation :

Pour l'appréciation des offres, chaque critère sera évalué sur une échelle de notation (0 à 5), 5 étant la note la plus élevée. Ces notes seront ensuite affectées des coefficients de pondération indiqués.

1/ Prix (*Pondération de 0.6*)

2/ Valeur technique (*Pondération de 0.3*) :

Note méthodologique présentant :

- la performance environnementale,
- la propreté du chantier,
- la limitation des nuisances,
- les relations avec l'équipe Maître d'Ouvrage/Maître d'œuvre et la maîtrise d'usage (Association EHPC).

$$\frac{0.3}{2} = 0.15$$

3/ Délai inférieur (*0.1*)

Pour l'appréciation des offres, chaque critère sera évalué sur une échelle de notation (0 à 5), 5 étant la note la plus élevée. Ces notes seront ensuite affectées des coefficients de pondération indiqués.

- 1- 0 Pas de réponse
- 2- 1 Très Insuffisant
- 3- 2 Insuffisant
- 4- 3 Suffisant
- 5- 4 Satisfaisant
- 6- 5 Très satisfaisant

☞ **Pour l'appréciation du critère Prix :**

Note de l'Offre = Note maximum x Valeur de la meilleure Offre/Valeur de l'offre.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur l'acte d'engagement, prévaudront sur toutes autres indications.

☞ **Pour l'appréciation de la valeur technique :**

Sur la base des informations contenues dans le mémoire, les concurrents se verront attribuer une note comprise entre 0 et 5.

☞ **Pour l'appréciation des délais :**

Le délai maximum d'exécution sera apprécié de la manière suivante :

Note de l'offre = Note maximum x Délai de la meilleure Offre/Délai de l'offre

1) Prix - Pondération : 0,6 : (Annexe : Rapport analyse des offres détaillé)

Estimation du maître d'ouvrage (stade projet en entreprise générale): 1.851.236 €HT

- Ouverture de plis :

Entreprises	Montant € HT	Écart estimation
Globale construction	1.848.224,24	-0.16%
Bouygues Bâtiment	2.839.840,02	+53,40%
CPL Bois	2.055.090,22	+11,01%
Eiffage construction	1.987.000,02	+7,33%

L'offre de Bouygues Bâtiment n'a pas été analysée car celle-ci a été jugée inacceptable, compte tenu de sa proposition financière trop élevée.

- Offres de base après négociation (définitive) :

Entreprises	Montant € HT	Écart estimation	Note	Note Pondérée
Globale construction	1.848.821,84	-0,13%	5,00	3,00
CPL Bois	1.944.729,89	+5,38%	4,69	2,81
Eiffage construction	1.917.000,00	+3.55%	4,75	2,85

Après analyse, 2 variantes ont été retenues :

- Corps d'Etat N°5 variante n°2 : ensembles menuisés bois entre la circulation des parties communes et les coursives à chaque niveau, (demande du bureau de contrôle à confirmer)
- Corps d'Etat N°8 variante n°2 : remplacement des cloisons de distribution 72/48 par cloisons pregylite (cloisons alvéolaires).

- Offres de base + 2 variantes retenues après négociation (définitive) :

Entreprises	Montant € HT	Écart estimation	Note	Note Pondérée
Globale construction	1.862.135,92	+0,06%	5,00	3,00
CPL Bois	1.950.201,78	+0,53 %	4,77	2,86
Eiffage construction	1.932.680,00	+0,44%	4,81	2,89

2) Méthodologie - Pondération : 0,3 (Annexe : Rapport analyse des offres détaillé)

- o *La performance environnementale*

Entreprises	Note (1 à 5)	Note (Pondérée à 0,075)
Globale construction	4	0,300
CPL Bois	4	0,300
Eiffage construction	4	0,300

- o *La propreté du chantier*

Entreprises	Note (1 à 5)	Note (Pondérée à 0,075)
Globale construction	4	0,300
CPL Bois	4	0,300
Eiffage construction	4	0,300

- o *La limitation des nuisances*

Entreprises	Note (1 à 5)	Note (Pondérée à 0,075)
Globale construction	4	0,300
CPL Bois	4	0,300
Eiffage construction	3	0,225

- o *Les relations avec l'équipe Maître d'Ouvrage / Maître d'œuvre / et la maîtrise d'usage (association EHPC)*

Entreprises	Note (1 à 5)	Note (Pondérée à 0,075)
Globale construction	5	0,375
CPL Bois	4	0,300
Eiffage construction	4	0,300

- **Total note méthodologie :**

Entreprises	Note (1 à 5)	Note (Pondérée à 0,3)
Globale construction	4,25	1,28
CPL Bois	3,75	1,13
Eiffage construction	4	1,20

3- Délai inférieur : Pondération : 0,1 (*Annexe : Rapport analyse des offres détaillé*)

Entreprises	Délai proposé	Note (1 à 5)	Note (Pondérée à 0,1)
Globale construction	14	4,29	0,43
CPL Bois	14,5	4,14	0,41
Eiffage construction	12	5,00	0,50

C. Attribution :

Après analyse, il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise Globale construction, pour un montant de **1.862.135,92 € HT (offre de base + 2 variantes obligatoires retenues)**.

Entreprises	Note Prix	Note Méthodologie	Note délai	Note Totale	Classement
Globale Construction	3,00	1,28	0,43	4,71	1
CPL Bois	2,86	1,13	0,41	4,40	3
Eiffage construction	2,89	1,20	0,50	4,59	2

La variante obligatoire n°2 du corps d'Etat N°5 fait suite à un avis défavorable du bureau de contrôle relatif à la réglementation incendie. Toutefois, cette remarque fait l'objet d'interprétations divergentes entre la Moe et le BC et celle-ci pourra vraisemblablement être levée par la suite. Le montant en plus-value de 21.357,88 € de cette variante serait alors effacé par voie d'avenant.

Par ailleurs, l'entreprise a proposé une variante libre pour le remplacement des volées d'escalier métallique par des volées préfabriquées en béton armé pour un montant HT en moins-value de - 14.985,03 €. Cette proposition est tout à fait recevable d'autant qu'elle améliore les performances acoustiques.

Aussi lors de la mise au point de l'offre, cette proposition sera introduite ; **le montant du marché sera ramené à 1.847.150,89 € HT** (voire à 1.825.793,01 € HT si acceptation du bureau de contrôle à la suppression des portes entre les coursives et la cage d'escaliers)

Annexe :

- o *Rapport d'analyse complet de la maîtrise d'œuvre*

Date d'envoi de la lettre aux non attributaires :

II - Autres précisions (le cas échéant) : sans objet

- Justification des dérogations éventuelles aux normes et spécifications techniques applicables en France :

- Origine de fournitures - préciser, en matière de fournitures, si la fourniture provient d'un pays membre de la communauté européenne ou d'un autre pays signataire de l'accord sur les marchés publics conclu dans le cadre de l'organisation mondiale du commerce :